

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 14 décembre 2015**

OBJET

**23 - RAM – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION  
D'OBJECTIFS AVEC LA CAF 2016-2019**

N° 2015-12-23

NOMENCLATURE : 1/3/2

**L'an deux mille quinze, le quatorze décembre à dix-neuf heures,**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le quatre décembre 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Présents : 25**

**Votants : 28**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Chantal PERRUCHET, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS

**Pouvoirs : 3**

Florence CABRESIN donne pouvoir à Philippe LEBASTARD  
Aurora ROOKE donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU  
Emmanuel RENOUX donne pouvoir à Martine MOREL

**Abstention : 1**

Gwénola LEBRETON

**Nombre de membres :**

en exercice.....29  
présents.....25  
ayant un pouvoir...3  
votants.....28

**Délibération**

**Rapporteur : Marie-Madeleine REGNIER**

Les Relais d'assistantes maternelles (RAM) sont des dispositifs initiés par les Caisses d'allocations familiales, créés en partenariat avec les collectivités locales. Grâce au soutien financier et technique de la CAF, la commune a créé le RAM, et ouvert le service en mars 1999.

Les missions du RAM sont définies par des circulaires de la CNAF :

- informer les parents et les professionnels de la petite enfance ;
- offrir aux professionnelles un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques.

Aujourd'hui, on recense sur la commune 100 assistantes maternelles avec un agrément PMI, 83 sont en activité et proposent 276 places d'accueil. 50 d'entre elles participent aux animations du RAM.

Une convention d'objectifs et de financements lie la commune et la CAF dans le fonctionnement du RAM. Cette convention précise les engagements de la commune et de la CAF, et définit les modalités d'intervention et de versement de la prestation.

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20151214-2015-12-14-DE23-  
DE  
Date de télétransmission : 16/12/2015  
Date de réception préfecture : 16/12/2015

La convention 2012-2015 s'achève. Pour préparer le renouvellement de celle-ci, le service établit un bilan des activités réalisées sur ces 4 dernières années et propose un projet pour 2016-2019 dans le cadre des orientations politiques de la commune, et dans le respect des missions définies pour le RAM :

• **Maintien et développement des actions existantes :**

<b>Informier</b>	
Parents	Professionnels de la petite enfance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apporter un soutien dans la recherche d'un mode de garde adapté à leurs besoins (accueil collectif, accueil individuel au domicile ou chez une AMA)</li> <li>• Recevoir les demandes d'accueil spécifique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir la professionnalisation, orienter vers les formations,</li> <li>• Accompagner dans la pratique professionnelle</li> </ul>

<b>Offrir un cadre de rencontres et d'échanges</b>	
Parents	Professionnels de la petite enfance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer des temps de rencontres conviviales (portes ouvertes, Carnaval, Fête des parents, soirées discussion...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les temps d'échanges sur la pratique professionnelle</li> <li>• Organiser des temps d'animation avec les enfants</li> <li>• Renforcer le partenariat avec la bibliothèque et les intervenants extérieurs</li> <li>• Développer le prêt de jeux</li> <li>• Consolider le travail avec l'unité agrément</li> </ul>

• **Mise en place d'actions nouvelles**

<b>Informier</b>	
Parents	Professionnels de la petite enfance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer une banque de données petite enfance</li> <li>• Centraliser les demandes d'accueil spécifique au RAM pour toutes les structures petite enfance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider à la reconversion professionnelle,</li> <li>• Accompagner la mise en place de la MAM (maison d'assistantes maternelles)</li> <li>• Renforcer l'attractivité de l'accueil individuel</li> </ul>

<b>Offrir un cadre de rencontres et d'échanges</b>	
Parents	Professionnels de la petite enfance
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un pôle petite enfance (regrouper RAM, Passerelle, PMI, accueil parents dans un même lieu)</li> <li>• Proposer des réunions collectives sur le contrat</li> <li>• Renforcer la place des parents dans les activités proposées par le RAM</li> <li>• Travailler au projet du LAEP (lieu d'accueil enfant parent) dans le pôle petite enfance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accentuer le partenariat avec le multi-accueil (prêt de jeux, temps forts...)</li> <li>• Organiser un espace ressource ouvert pour les assistantes maternelles</li> </ul>

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20151214-2015-12-14-DE23-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2015  
Date de réception préfecture : 16/12/2015

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 28 Voix pour, décide :**

**- D'APPROUVER le renouvellement de la convention passée avec la CAF de Loire-Atlantique pour 4 ans (2016-2019) ;**

**- D'AUTORISER M. le Maire à signer cette convention et tout document y afférant.**

Pour extrait conforme,

Le 14 décembre 2015,

**Le Maire,  
Alain ROYER**



Publié le 16/12/15

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20151214-2015-12-14-DE23-  
DE  
Date de télétransmission : 16/12/2015  
Date de réception préfecture : 16/12/2015

